PUBLIÉ LE 26/02/2021 - MIS À JOUR LE 22/03/2021

L’Anses et l’ANSM lancent un projet de rapprochement à Lyon : le futur bâtiment commun se dessine

VIE DE L’AGENCE - PUBLICATIONS INSTITUTIONNELLES

L’Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail) et l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) ont décidé de rapprocher certaines de leurs activités scientifiques et de les regrouper dans un nouveau bâtiment. Le projet du cabinet Pargade Architectes a été sélectionné pour la construction de ce bâtiment. Entièrement dédié à l’approche « One health – une seule santé », il alliera plateformes technologiques de pointe et laboratoires de haute sécurité biologique en santé humaine, animale et végétale. Ce projet qui verra le jour en 2024 ancre encore davantage les deux agences sanitaires au sein du pôle de compétitivité mondial lyonnais, un écosystème d’excellence dédié à la santé et aux maladies infectieuses bénéficiant d’une communauté scientifique de renommée internationale.

Afin de rapprocher certaines de leurs activités au bénéfice d’une meilleure protection de la santé, pour l’Homme, les animaux et l’environnement, les deux agences ont décidé de regrouper dans un même bâtiment à Lyon-Gerland le laboratoire lyonnais de l’Anses et une partie de la direction des contrôles de l’ANSM. Au terme du concours d’architecte, le projet du cabinet Pargade Architectes a été retenu à l’unanimité du jury. Le démarrage des travaux est prévu en 2022, pour une livraison en 2024. Les deux agences bénéficieront au sein de ce nouveau bâtiment de 8 300 m2 , de laboratoires perfectionnés et d’un plateau de biologie moléculaire où les équipements de pointe, comme des technologies de séquençage du génome, pourront être mutualisés.

Implanté au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland, quartier réunissant de nombreux acteurs publics et privés

de la santé et des sciences du vivant, le nouveau bâtiment sera construit sur une parcelle propriété de la ville de Lyon et occupée par le laboratoire de Lyon de l’Anses, dont les bâtiments seront démantelés.

Pour ce projet dont le coût total est estimé à 32,5 millions d’euros, l’Anses et l’ANSM ont bénéficié d’une subvention à hauteur de 12 millions d’euros de la Métropole de Lyon. La ville de Lyon, attachée à l’approche One health qui sous-tend ce projet de rapprochement de l’Anses et l’ANSM soutient le financièrement à hauteur de 2 millions d’euros HT, au titre de la démolition du bâti et de la dépollution de la partie est du site. Les deux agences se partagent le reste du coût à parts égales. L’emménagement est prévu pour l’été 2024.

Des équipes aux compétences complémentaires au service d’une seule santé

Au sein de leur nouvelle implantation commune, l’Anses et l’ANSM pourront partager leurs réflexions stratégiques et mettre en commun leurs équipements dans une approche transversale englobant la santé humaine, la santé et le bien-être des animaux et la protection de l’environnement.

Les équipes du laboratoire de Lyon de l’Anses sont internationalement reconnues pour leurs travaux sur la lutte contre la résistance aux antibiotiques, les risques sanitaires liés à des pathologies animales émergentes telles que les

maladies à mycoplasmes ou à prions, éventuellement transmissibles à l'Homme, et la surveillance épidémiologique des maladies animales et végétales, ainsi qu'à la sécurité de la chaîne alimentaire. Le laboratoire étudie également les risques de résistance des ravageurs et des agents pathogènes des plantes aux pesticides, de même que les effets de ces produits sur le développement de maladies neurodégénératives humaines, en particulier la maladie de Parkinson.

Les équipes de l'ANSM qui rejoindront le bâtiment sont aujourd'hui basées à Lyon et à Saint-Denis (Ile-de-France). L'équipe de Lyon, spécialisée dans le contrôle de la qualité et de la sécurité des vaccins, est leader au niveau européen du processus de libération de lots de vaccins, tandis que les équipes parisiennes assurent le suivi de la qualité et de la sécurité des médicaments dérivés du sang soumis également au même processus de libération de lots selon la Directive Européenne en vigueur, et la surveillance du marché de médicaments biotechnologiques innovants.

Un bâtiment qui met l'accent sur l'écologie et le végétal

Le bâtiment de cinq étages accueillera 150 personnes, dont 80 de l'Anses et 70 de l'ANSM. Il recevra également des étudiants en thèse et en master, pour un total de 180 postes de travail. Une particularité du projet est d'inclure le végétal, avec un toit végétalisé et un patio au troisième étage, ainsi que la plantation d'une « mini-forêt » de 500 arbres sur la parcelle, conçue comme un écosystème autonome composé d'espèces locales. Les fonctions de ces végétaux sont nombreuses : création d'un îlot de fraîcheur urbain, atténuation du bruit, amélioration du cadre de travail, ou encore support pour la biodiversité. Plusieurs choix de construction visent à réduire l'empreinte écologique du bâtiment, telle que l'utilisation d'un béton bas carbone constitué à

30 % de granulats recyclés ou le projet de façade sur ossature en bois enduite de terre crue, ce qui divise par deux son empreinte carbone comparé à une façade en béton. Plusieurs aménagements ont été pensés pour réduire la chaleur, comme l'installation d'un brasseur d'air ou la réduction des surfaces vitrées.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) est l'acteur public qui permet, au nom de l'État, l'accès aux produits de santé en France et qui assure leur sécurité tout au long de leur cycle de vie. Au cœur du système de santé, nous agissons au service des patients et de leur sécurité, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants respectifs. Nous favorisons l'accès à des produits innovants via des procédures d'autorisation adaptées à chaque stade de la vie du médicament avant et après sa mise sur le marché. Au travers de nos évaluations, nos expertises et notre politique de surveillance, nous nous assurons que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés.

Contacts presse

- ANSES
 01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20
 presse@anses.fr
- ANSM
 01 55 87 30 33 / 01 55 87 30 22 / 01 55 87 30 66
 presse@ansm.sante.fr